

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE  
L'ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL (AGECVM)  
ET  
LE CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL**

Ce protocole concerne les conditions liées à la grève étudiante qui se tiendra le jeudi 10 novembre 2011 entre 7h 00 et 23h 00.

Ce protocole repose sur une volonté partagée à l'effet que l'activité se déroule dans de bonnes conditions et dans le respect des obligations juridiques de toutes les parties, notamment, au niveau de la sécurité physique et psychologique et tous les membres de la communauté collégiale et de l'intégrité des lieux physiques. Ce protocole est basé sur une volonté des deux parties d'assurer des relations entre les personnes basées sur le respect, l'écoute et l'ouverture.

Le protocole confirme que l'AGECVM et le cégep du Vieux-Montréal conviennent de ce qui suit, le préambule faisant partie intégrante de l'entente :

1. Les parties maintiendront un lien de communication continu durant l'activité. À cette fin, l'AGECVM désignera deux délégués pour agir comme répondants auprès du Collège. Le directeur des services aux étudiants ou la directrice des Communications et des affaires corporatives représenteront le Collège auprès des étudiants. Le Collège mettra à la disposition des personnes un téléphone cellulaire spécifique pour l'activité.
2. Que l'AGECVM ait accès à son local syndical tout au long de cette journée.
3. Que l'AGECVM ait accès au 3<sup>e</sup> étage comprenant le hall d'entrée principal et les toilettes.
4. Que le cégep s'engage à ne pas justifier la fermeture de l'école à cause de la sécurité des personnes, mais bien à cause de la grève étudiante.

Montréal, le 7 novembre 2011

---

Murielle Lanciault  
Directrice générale

---

Alain Lamarre  
Directeur des services aux étudiants

---

Secrétaire générale  
AGECVM

---

Responsable à la mobilisation  
AGECVM